

CULTURE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fiche synthèse : Comment accompagner le développement des initiatives artistiques et culturelles de l'ESS localement ?

Atelier du 15 décembre 2016

Liste des présents :

Chantal VARAS – bénévole à habitat et humanisme

Antoine COURPOTIN – bénévole d'une compagnie (cie de la pleine lune) et salarié des Grandes Z'oreilles

Etienne DUVAL – consultant chez Mut' et Vous

Isabelle FRANCA ELIOT – Département 76, service actions culturelles

Guillaume VIDIL – directeur du GE OSCAR

Raphaël QUENEHEN – membre des Vibrants Défricheurs

Lucile RIVERA BAILACQ – co-déléguée du CRDLA Culture, OPALE

Cécile DAUVEL - référente DLA, Haute-Normandie Active

PRESENTATION DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, et le Mouvement associatif.

Les cibles prioritaires du DLA **sont les associations employeuses de petite et moyenne taille**, les structures d'insertion par l'activité économique et les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois qui :

- ont la volonté de consolider leur activité, de pérenniser leurs emplois ;
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel ;
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation et de développement

Suite à un diagnostic, les chargés de mission DLA proposent aux structures un accompagnement individuel ou collectif de 4 à 6 jours, effectué par un consultant expert, sur des thématiques identifiées ainsi qu'un suivi continu.

Exemple de thématiques d'intervention :

- le modèle économique de la structure
- la gouvernance associative
- la gestion des ressources humaines et la fonction employeur
- l'ancrage territorial de la structure et son lien aux collectivités (notamment en accompagnant la mesure de l'utilité sociale sur son territoire)

Quelques chiffres :

- Une association sur cinq accompagnée dans le cadre du DLA est une association culturelle
- Plus de 80% des associations accompagnées par le DLA sont satisfaites par le dispositif

Sur les territoires, les opérateurs DLA auxquels se référer pour la période 2017-2019 :

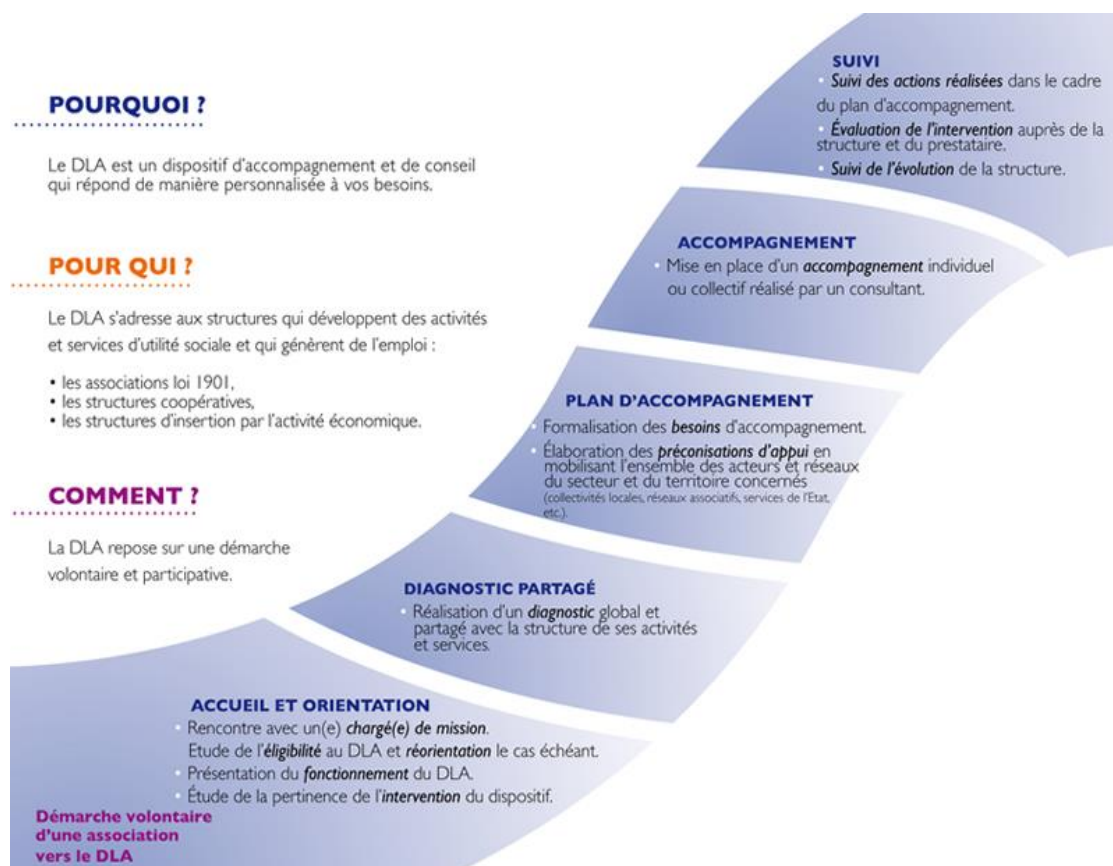
- Sur la Seine-Maritime et l'Eure : Haute-Normandie Active
- Sur la Manche : Ligue de l'Enseignement 50
- Sur le Calvados : Ligue de l'Enseignement 14
- Sur l'Orne : Mission Locale de l'Orne

Echelle régionale du dispositif : CRESS Normandie

Quelques chiffres sur les territoires de la Seine-Maritime et de l'Eure :

- 132 structures accueillies, 75 structures accompagnées entre 2004-2015 (70% en Seine-Maritime)
- Sur les 75 structures accompagnées : 31 % structures appartiennent au spectacle vivant
- Sur les 75 structures accompagnées : 28% sont des compagnies ou des collectifs
- La thématique principale d'accompagnement abordée est la gestion financière (modèle économique, comptabilité ...)

LA DEMARCHE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT



- Sur la phase accueil :

Lors de cette première phase, les chargés de mission DLA **déterminent si la structure est éligible au dispositif ou non**. Dans le cas où la structure ne serait pas éligible, ou si l'intervention du DLA n'apparaît pas comme pertinente les chargés de mission réorientent vers la structure la plus adaptée. Par exemple, si une structure nécessite des conseils juridiques ou de travailler sur ses statuts associatifs ou qu'elle ne porte pas d'emploi, elle n'est pas éligible, ainsi les chargés de mission DLA renvoient vers une permanence juridique ou un Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA).

- Sur la phase de diagnostic partagé :

Lors de cette seconde phase, il s'agit d'effectuer **un état des lieux global** (organisation, activités, point sur situation économique et financière) et **d'identifier les besoins d'accompagnement**. Ainsi, le diagnostic mettra en exergue la ressource à mobiliser pour répondre aux besoins, qui peut être soit le DLA, soit la ressource d'autres acteurs (PAVA, interne, réseau/fédération, autre dispositif).

En effet, le DLA possède ce rôle d'animateur de la « chaîne de l'accompagnement » et fait le lien avec les autres acteurs ressources du territoire.

- Sur la phase du comité d'appui :

Il s'agit sur cette phase **de valider le diagnostic avec un ensemble de parties prenantes du territoire**. Ce comité d'appui ne possède pas de rôle décisionnel, mais permet plutôt de rassembler des apports sur la structure, et/ou le secteur d'activité, et/ou le territoire d'action.

- Sur la phase de la mise en place des ingénieries d'accompagnement :

Les chargés de mission DLA font **intervenir un expert** choisi avec la structure et financée par le DLA.

- Sur la phase de bilan de l'intervention :

Il s'agit sur cette phase de restituer le bilan de l'accompagnement et le questionnaire d'évaluation par rapport au cahier des charges initial. Un suivi de la structure est réalisé en N+2 (N=année du diagnostic).

TEMOIGNAGES D'UN ACTEUR CULTUREL

- *Les Vibrants Défricheurs*

L'association les vibrants défricheurs, collectif rouennais de musiciens et plasticiens, est une association créée à l'initiative d'un groupe d'amis. Une montée en charge s'est faite progressivement, avec de plus en plus d'activités et un festival en gestion. Ainsi, la charge de travail est devenue vite plus importante.

Cette montée d'activité renvoie à des postes de bénévoles et de chargée de production (payée en cachets) qui ne suffisent plus, démontrant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un salarié. L'association effectue donc une embauche en CUI CAE, salarié permanent de la structure, mettant en questionnement la notion de responsabilité employeur.

Le DLA a permis de re-questionner le modèle économique dans l'idée de pérenniser les postes, mais aussi la gouvernance et le fonctionnement d'un collectif en général, le projet associatif et le projet artistique, et enfin la mise en place d'outils de gestion et pilotage. Le dispositif a permis l'apport d'un regard extérieur objectif essentiel à la continuité du projet.

Par ailleurs, à la suite de cet accompagnement, un poste à temps partiel a pu être pérennisé et un autre poste en emploi tremplin.